

SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNECY

COMMUNIQUE DE PRESSE Equipement à SEVRIER type "cale sèche" Vendredi 8 juin 2007

PRESENTATION GENERALE

Depuis sa création, en 1957, le SILA a pour mission de préserver l'environnement des rives et du bassin versant du lac d'Annecy. Par ailleurs il est chargé de l'assainissement des eaux usées, également mis en œuvre pour sauver le lac de la pollution.

Depuis 1968, le SILA est chargé des équipements portuaires lacustres. Il est titulaire depuis 1989 d'une concession d'outillage public approuvée par délibération du Bureau le 12 septembre 1988, puis donnée par l'Etat par arrêté préfectoral du 20 janvier 1989 pour les installations nautiques de SEVRIER, puis renouvelée après délégation de service public par arrêté préfectoral du 28 juillet 2006.

Cette concession met à la charge du SILA une obligation de création, d'entretien et d'exploitation des équipements et installations nécessaires à la réalisation du slip-way et de ses annexes. Cet équipement est un ouvrage nécessaire à la mise à sec de bateaux de transports de passagers sur le lac, pour leurs entretien et contrôle réglementaires, et réparations.

En 1971, le slip-way est construit, sur la base d'installations déjà existantes auparavant.

Dans le souci de satisfaire aux contraintes réglementaires et répondre aux obligations de la concession d'outillage public, le SILA a décidé en 2002 de réaliser un nouvel équipement type « cale sèche », permettant la visite et l'entretien réguliers des bateaux à passagers.

Cette réalisation est indispensable au maintien de l'activité touristique et économique du bassin du lac d'Annecy, et pour l'évolution du transport de voyageurs par voie d'eau.

HISTORIQUE DE LA DEMARCHE DU SILA

C'est en 1995, qu'un expert attire l'attention du SILA, sur la dangerosité et l'obsolescence de l'installation, suite à un accident survenu. Déjà à cette époque un équipement type cale sèche est conseillé.

Ce qui apportera au SILA toutes les garanties de sécurité du transport des voyageurs.

C'est en 1999, qu'une étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études spécialisé BEST révèle et valide la nécessité d'une nouvelle installation, type cale sèche.

CHOIX DE L'EQUIPEMENT TYPE « CALE SECHE »

Plusieurs appels d'offres sur performances sont proposés, tel qu'un nouveau slip-way ou encore un dock flottant.

La commission d'Appel d'Offres retient la solution proposée par le Groupement GTM/SIOAH/SIGMA-PASINI/TOURNAUD d'une cale sèche.

Le Bureau du SILA valide le projet par délibérations des 24 mai 2004 et 27 juin 2005.

Le concept de la cale sèche est le suivant :

Réaliser une cale sèche avec des palplanches qui constituent l'enceinte imperméable de la cale. Ces palplanches sont liaisonnées par un radier béton, qui lui est supporté par 33 pieux métalliques enfoncés dans le sol entre 30 et 35 mètres. L'accès se fait par une porte ballastée. La cale est un ouvrage de 66, 97 mètres de long, sur 13, 82 mètres de large.

En ce qui concerne le slip-way il a été arasé et remblayé pour constituer une plate forme latérale de travail et de circulation des engins de levage.

En ce qui concerne le fonctionnement de l'équipement type « cale sèche », le bateau est isolé dans la cale à l'aide de la porte ballastée, puis mis à sec par système de pompage. A savoir qu'il y a 6 bateaux à passagers qui doivent faire l'objet de contrôles périodiques (1 fois tous les 5 ans).

Les eaux usées sont renvoyées au réseau d'assainissement eaux usées du SILA après prétraitement.

REALISATION PAR LE GROUPEMENT GTM/SIOAH/SIGMA-PASINI/TOURNAUD

L'entreprise GTM, est le mandataire et la société TOURNAUD est le cotraitant.

Activités et rôles de chaque entreprise :

- GTM : Réalise le radier béton, le béton immergé et la nervure.
- TOURNAUD : Réalise les pieux métalliques, les palplanches, la porte ballastée, le terrassement, la peinture et l'habillage de la cale.
- SIOAH : Bureau d'études (étudie la structure et les fondations de l'ouvrage)
- SIGMA-PASINI: Bureau d'études béton armé.

FINANCEMENT

Coûts des travaux : 2 323 845 € HT

Financement:

- SILA sur son budget annexe activités nautiques
- Subventions sollicitées :
 - Conseil Régional (350 000 €)
 - Conseil Général (600 000 €)
 - Redevance des usagers (contribution annuelle des exploitants qui équilibre le remboursement d'emprunt).

CALENDRIER DES TRAVAUX

- Début des travaux : 7 juillet 2006
- Installation de chantier : mercredi 8 novembre 2006
- Battage du premier pieux : lundi 30 novembre 2006
- Fin de battage des pieux : mardi 19 décembre 2006
- Pose des liernes et butons : du jeudi 21 décembre 2006 au mardi 16 janvier 2007
- Pose des palplanches : du mercredi 17 janvier 2007 au jeudi 15 février 2007

- Terrassement : du mardi 20 février 2007 au lundi 2 avril 2007
- Bétonnage du bouchon étanche : du mardi 3 avril 2007 au jeudi 19 avril 2007
- Ferraillage du radier : du vendredi 20 avril au jeudi 10 mai 2007
- Bétonnage du radier : du vendredi 11 mai eu lundi 14 mai 2007.

Le vendredi 8 juin 2007 marque l'entrée d'un bateau dans la cale sèche, le Libellule.

CONCLUSION

Cette installation, qui est un équipement public doit pouvoir en effet être utilisée par l'ensemble des compagnies de navigation à passagers d'aujourd'hui et de demain.

Ces équipements sont réalisés sur le domaine lacustre qui reste propriété de l'Etat, le SILA étant concessionnaire de l'Etat dans le cadre de la concession d'outillage public.

Le SILA très tôt préoccupé par la qualité de l'environnement et par la protection du milieu naturel, œuvre sans relâche pour préserver l'attrait du lac d'Annecy et de ses rives. Cette préoccupation s'inscrit dans une démarche de développement durable, qui intègre les enjeux économiques locaux, à savoir la fréquentation touristique du lac par la navigation lacustre, la vie associative locale mettant à disposition des équipements permettant la pratique des différentes activités liées à cette fréquentation, mais aussi les impératifs de protection et de préservation du lac et de son bassin.